

S'attaquer au radicalisme dans le sport

Le député Philippe Pivin (MR) fait une proposition

L radicalisme empoisonne-t-il nos centres et clubs sportifs ? Le député-bourgmestre de Koekelberg, Philippe Pivin (MR) le craint et il est partisan d'un screening de sécurité (préalable) pour leurs dirigeants et les membres de leur staff. Une proposition qui ne convainc pas (encore ?) les autorités.

Un esprit sain dans un corps sain... Et si l'esprit n'était pas si sain que cela ? « Selon certains experts, l'endoctrinement ne se développe pas directement dans les lieux de culte et les recruteurs ciblent également un certain nombre de jeunes dans les milieux sportifs », lance Philippe Pivin... Qui reconnaît n'avoir aucun exemple précis, dans sa commune ou ailleurs en Belgique, pour l'étayer. Il propose de mettre en place un screening des diplômés

et du profil des gestionnaires d'associations sportives et de salles de sport, ainsi que de leur staff.

JAMBON PAS CONVAINCU

Une bonne idée ? Voire. Le ministre de l'Intérieur n'est pas convaincu. Ce screening n'existe pas actuellement, « Le test concernant la radicalisation ne constitue pas une condition légale à la délivrance de licences », dit Jan Jambon. « Je ne pense pas qu'un tel screening proactif soit utile, souhaitable ou proportionnel ». ... Même si le ministre N-VA ne conteste pas qu'un problème de radicalisation puisse se produire dans les clubs sportifs. « Lorsque ce phénomène est constaté ou signalé, les services compétents procèdent aux vérifications et enquêtes qui s'imposent et si nécessaire, proposent les mesures adéquates à prendre à l'égard de la personne ou de l'association. »

Voilà qui ne convainc pas le député-bourgmestre bruxellois.

« Et cela ne me rassure pas non plus », reprend M. Pivin. « Il faut anticiper les situations, pas attendre un signalement qui interviendrait quand il serait trop tard. On fait bien des screenings avant de recruter des militaires, des policiers. C'est une question délicate, mais nous sommes dans une période délicate, confrontés à des situations délicates. Je ne me serais pas posé cette question il y a quatre ans ! »

Et qu'en pense-t-on à la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque les conditions relatives à la délivrance de licences sont établies par les entités fédérées, pas par le fédéral. « On a mis au point un réseau antiradicalisme », intervient

le ministre des Sports, Rachid Madrane (PS). « Chaque administration a un référent radicalisme ». Si un dirigeant de club ou un entraî-

neur remarque un changement de comportement suspect chez un jeune, il peut s'adresser à lui et nous avons plusieurs outils comme le numéro vert 0800/111.72. »

OÙ EST LA LIMITE ?

Mais cela, ce n'est pas le contrôle préalable que demande M. Pivin... « D'accord, mais on ne peut contrôler tout le monde tout le temps. Où est la limite ? », interroge le ministre. « Il peut y avoir des cas de radicalisation dans des clubs qui ne s'affilient pas à une fédération et un coach peut présenter les meilleures références, puis basculer dans le radicalisme. Ce n'est pas simple de travailler en amont. »

Philippe Pivin a du boulot avant de convaincre les autorités du bien-fondé de sa proposition. ●

DIDIER SWYSEN

Lutte contre le radicalisme

Une nouvelle circulaire dans les écoles

Surprise : les écoles de Wallonie et de Bruxelles viennent de recevoir une nouvelle version de la circulaire qui traite de la « prévention de la radicalisation menant à la violence ». Elle est signée du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte (PS) et de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH). Faut-il comprendre que les directions de nos établissements scolaires se retrouvent confrontées à de nouveaux comportements menaçants ? « Non, rassurez-vous, il n'y a pas eu

d'élément inquiétant, mais nous avons profité du lancement de nouveaux outils et de nouvelles ressources en la matière pour rappeler aux directions ce qui existe », explique-t-on au cabinet de la ministre Schyns.

L'occasion aussi de rappeler que les équipes mobiles ont été renforcées (six personnes) et qu'elles sont à la disposition des directions. « On a aussi lancé un site web dédié à l'extrémisme violent », précise le cabinet. Bref, les directions ont un listing détaillé de toutes les ressources dont elles

disposent et des actions qui peuvent être menées dans les écoles, des formations disponibles pour directeurs et enseignants. Au passage, il est aussi rappelé aux responsables de nos établissements scolaires comment reconnaître un changement suspect de comportement. « Vous vous faites du souci au sujet d'un élève ? Parlez-en avec l'ensemble de l'équipe éducative qui l'encadre. Partagent-ils votre inquiétude ? Constatent-ils la même chose que vous ? Faites attention aux conclusions trop hâtives : les idées radicales et l'acti-

visme peuvent faire partie de la quête identitaire des jeunes. »

Avant de donner quelques exemples de questions qui doivent donner l'alerte : l'élève s'isole-t-il dans l'école, s'exclut-il, coupe-t-il les ponts avec ses amis, camarades de classe ? Fait-il l'apologie de ses idéaux et s'oppose-t-il à une société et à des organisations qui ne les partagent pas ? Vit-il avec une image de l'ennemi et proclame-t-il des menaces à l'encontre de cet ennemi ? Etc. ●

D.S.W.